

Légende du plan de zonage :

**Zc** Zone constructible

**Zca** Zone constructible réservée à une activité (équipements publics, camping)

**Znc** Zone où les constructions ne sont pas admises à l'exception de celles définies par l'article L. 161-4 du Code de l'urbanisme.

Extrait de l'article L161-4 du Code de l'urbanisme (sans réserve de son évolutivité)

La carte communale définit les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas autorisées. A l'exception :

De la construction, du changement de destination, de la rénovation ou de l'extension des constructions existantes dans les zones constructibles et constructibles réservées à une activité ;

2° Dans les zones constructibles et constructibles réservées à une activité :

a) A l'extension agricole ou forestière, à la transformation, au confortement et à la modernisation ;

b) A la mise en valeur des ressources naturelles ;

c) Au stockage et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole ;


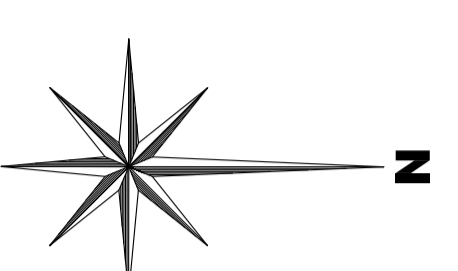
d) A l'extension et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole ;

Les constructions et installations mentionnées au 2° ne peuvent être autorisées que lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, forestière ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne peuvent pas être à la source de nuisances pour les voisins ou des paysages.

Les constructions et installations mentionnées au 2° et au même 2° sont soumises à l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Indicateurs complémentaires :

● Construction récente non mentionnée sur le cadastre



Commune de  
**LE MAZEAU**

**Carte communale**  
Plan de zonage  
Pièce n°2.b  
Parties agglomérées  
Echelle : 1/2000 e

CARTE COMMUNALE	Préscription du :	Projet approuvé par le Conseil Municipal du :	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Embrèvement	19.05.2022		

Maire de Le Mazeau  
10, rue Principale  
85420 LE MAZEAU  
02 51 52 91 14 - accueil@mairelemazeau.fr

ETUDE REALISEE PAR :  
**B.E. PERNET**  
Aménagement et Urbanisme  
16, rue de la République  
44100 Nantes  
Tel. 02 40 46 43 44 - bureau@bepernet.com